



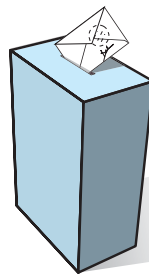
Guatemala

Le cadre légal

Législation nationale

Systèmes et concepts	Organisations militaires
<ul style="list-style-type: none"> - Loi constitutive de l'Armée de Guatemala (Décret N° 72-90 - 17/01/1991) - Loi de l'organisme exécutif (Décret N° 114-97 - 13/11/1997) - Loi de la direction générale de renseignement civil (Décret N° 71-2005 - 12/10/2005) - Loi cadre du système national de Sécurité (Décret N° 18-2008 - 15/04/2008) 	<ul style="list-style-type: none"> - Code militaire (Décret N° 214 - 15/09/1878. Dernière réforme: Décret N° 41-96 - 10/07/1996) - Loi de soutien aux Forces de Sécurité civile (Décret N° 40-2000 - 16/06/2000) - Loi du service civique (Décret N° 20-2003 - 17/06/2003)

Source: Élaboration propre sur la base de la législation mentionnée. Pour les dispositions constitutionnelles, voir chapitre 1



Militaires et participation politique

	Retraités	En activité
Possibilité de vote	Oui	Non
Présentation de candidatures	Oui ⁽¹⁾	Non

(1) Après cinq ans en situation de retraite

Source: Constitution

Traités internationaux

Sur la sécurité hémisphérique

- Traité interaméricain d'assistance réciproque (TIAR):
Signature: 02/09/1947
Dépôt: 06/04/1955
- Traité américain de solutions pacifiques (pacte de Bogotá):
Signature: 30/04/1948
Non ratifié
- Traité cadre de sécurité démocratique en Amérique centrale:
Signature: 15/12/1995
Dépôt: 28/10/1999

Sur l'armement

- Traité pour la proscription des armes nucléaires en Amérique latine et les Caraïbes (traité de Tlatelolco):
Signature: 14/02/1967
Dépôt: 06/02/1970
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires:-
Signature: 26/07/1968
Dépôt: 22/09/1970
- Convention pour l'interdiction des armes chimiques:
Signature: 14/01/1993
Dépôt: 12/02/2003
- Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel:
Signature: 03/12/1997
Dépôt: 26/03/1999
- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction:
Signature: 09/05/1972
Dépôt: 19/09/1973
- Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles:
Adhésion: 21/03/1988
- Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques:
Adhésion: 21/07/1983
- Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes:
Signature: 14/11/1997
Dépôt: 05/02/2003
- Convention interaméricaine sur la transparence dans les acquisitions d'armes classiques:
Signature: 07/06/1999
Dépôt: 03/07/2001
- Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE):
Adhésion: 20/09/1999

Sur les droits de l'homme et la justice

- Convention interaméricaine sur les droits de l'homme (pacte de San José de Costa Rica):
Signature: 22/11/1969
Dépôt: 25/05/1978
- Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes:
Signature: 24/06/1994
Dépôt: 25/02/2000
- Convention interaméricaine pour prévenir et sanctionner la torture:
Signature: 27/10/1986
Dépôt: 29/01/1987

Sur le système hémisphérique

- Charte de l'Organisation des États américains:
Signature: 30/04/1948
Dépôt: 06/04/1955
- Traité antarctique:
Adhésion: 31/07/1991

Source: Élaboration propre basée sur des informations diffusées par les sites web du bureau du droit international de l'OEA et du bureau des affaires légales de l'ONU.

Le budget

Budget de l'État 2008

Monnaie locale	42.535.455.246
US\$	5.251.290.771
PIB 2008 (en US\$)	35.729.000.000

Budget de la Défense 2008

Monnaie locale	1.265.303.130
US\$	156.210.263
% du PIB	0,44
% du budget de l'État	2,97

Budget de la Défense 2008 (en monnaie locale)

Programmes	Services personnels	Services non personnels	Matériel et fournitures	Autres*	Otros*
Ministère de la Défense nationale					
Activités centrales	177.431.971	15.353.630	45.590.541	21.565.681	259.941.823
Indépendance, souveraineté et intégrité du territoire**	301.318.620	10.562.686	203.841.381	1.679.270	517.401.957
Enseignement militaire	128.661.002	6.284.969	15.492.502	9.734.556	160.173.029
Santé militaire et service social	39.439.263	78.647	12.179.388	122.190	51.819.488
Construction et cartographie	30.187.332	787.648	12.925.762	863.754	44.764.496
Missions militaires à l'étranger	23.497.244	27.515.645	17.521.170	5.011.088	73.545.147
Réglementation des espaces aquatiques nationaux	5.799.221	1.121.976	2.087.655	244.739	9.253.591
Actes non affectés aux programmes ***	0	0	0	148.403.599	148.403.599
TOTAL	706.334.653	61.705.201	309.638.399	187.624.877	1.265.303.130

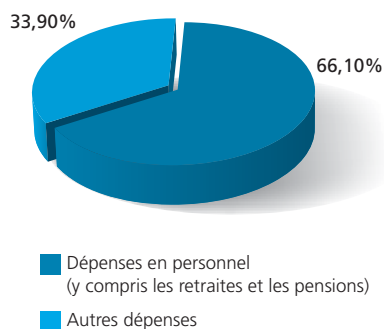
* Comprend : propriétés, installations, équipements et intangibles et transferts courants.

** Défense terrestre: Q 252.011.611; défense de l'espace aérien : Q 61.258.527; défense des eaux territoriales: Q 45.183.275; réserves militaires: Q 20.131.444, modernisation et équipement militaire: Q 138.817.100.

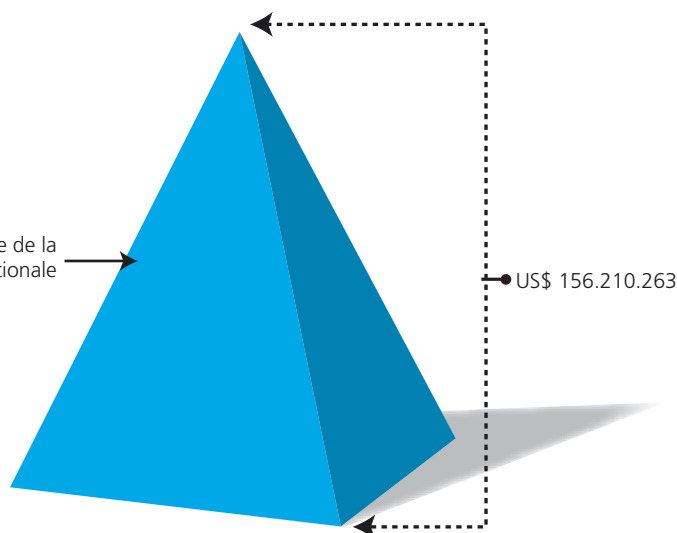
*** Apports au Centre d'attention aux handicapés de l'Armée: Q 9.500.000; apports à la Fondation pour le développement institutionnel du Guatemala: Q 1.800.000; apports à l'Association des anciens combattants militaires du Guatemala: Q 5.000.000; apports à l'Institut de prévision militaire : Q 131.652.013; apports à l'Organisation hydrographique internationale: Q 266.306, et apports à la CFAC: Q 185.280.

Composition du budget de la Défense 2008

Distribution du budget de la Défense 2008



Entité Ministère de la Défense nationale



Source: Élaboration propre sur la base de la Loi du budget général des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice fiscal 2008. On considère ici le budget de l'État, ce que le Congrès a approuvé dans la loi citée ci-dessus.

PIB 2008: projection du Perspectives de l'économie mondiale, FMI. On a pris cette source à des fins comparatives. Chaque pays élabore le budget sur la base de leur propre estimation du PIB.

La valeur du dollar prise correspond au taux de change selon le Perspectives de l'économie mondiale, FMI. Le taux de change moyen à la vente en août 2008, sur la base des données de la Banque centrale du Guatemala est de 7,70 Quetzales. Les chiffres sont fournis en monnaie nationale pour d'autres calculs éventuels.

Les expressions traduites en gras (tableau) identifient les différents extraits en rapport avec la défense qui puissent se trouver sous la classification sectoriel ou institutionnel dans la loi budgétaire.



Les définitions politiques

Concepts

Qu'- est-ce que la Défense?	Qu'- est-ce que la Sécurité?
<p>Le domaine de la sécurité extérieure est la défense de l'indépendance et de la souveraineté, l'intégrité du territoire, la paix, ainsi que la préservation et le renforcement des relations internationales. La sécurité extérieure est sous la responsabilité du Président qui délègue au Ministère des Affaires étrangères et celui de la Défense. Dans le fonctionnement et la coordination de la sécurité extérieure on tiendra compte des traités et conventions internationaux desquels elle fait partie. En matière de politique extérieure, son objectif est de prévenir et entraver les menaces et risques politiques susceptibles de frapper le pays et provenant de facteurs extérieurs. Dans les affaires de défense nationale, elle développe la politique de défense de la Nation et garantit la convocation et la mobilisation de la défense civile.</p> <p>(Ley Marco del Sistema de Seguridad Nacional, Décret N° 18-2008, 15/04/2008, Art. 20)</p>	<p>Le domaine de la sécurité intérieure fait face de façon préventive et directe, à l'ensemble de risques et menaces issus du crime organisé, de la délinquance ordinaire, en défense de l'état démocratique de droit. La sécurité intérieure est sous la responsabilité du Président qui délègue au Ministère du Gouvernement.</p> <p>(Ley Marco del Sistema de Seguridad Nacional, Décret N° 18-2008, 15/04/2008, Art. 19)</p>

Participation en opérations de paix

Missions dans lesquelles participent	Quantité d'effectifs militaires	
	OM	T
FINUL (Liban)	-	1
MINUEE (Éthiopie et Érythrée)	1	-
MINUSTAH (Haïti)	-	118
MONUC (Rép. dém. du Congo)	4	105
UNAMID (Darfour)	-	2
UNMIN (Népal)	2	-
MINUS (Soudan)	2	1
ONUCI (Côte d'Ivoire)	5	-

■ Le Centre régional d'entraînement des opérations de maintien de la paix (CREOMPAZ), dont le siège est au Guatemala, a été créé le 8 juin 2005.

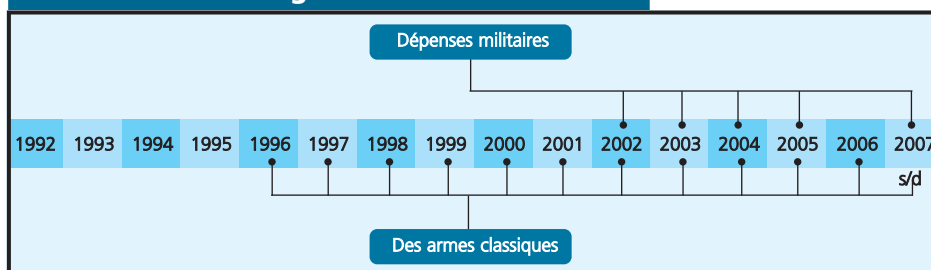


OM: Observateurs militaires - T: Troupe.

Source: Élaboration propre sur la base des documents du Département des opérations de la paix des Nations unies (<http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/contributors/>). Données au 30 juin 2008.

■ Le Guatemala fait un apport de 241 effectifs militaires aux missions pour le maintien de la paix des Nations unies, ce chiffre représente le 3,79% du total apporté par l'Amérique latine et le 0,31% sur l'apport mondial d'effectifs militaires destinés aux opérations pour le maintien de la paix.

Présentation des registres aux Nations unies



Source: Élaboration propre sur la base des rapports déposés auprès du Registre des armes classiques et le Système des Nations unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. La publication des données du Registre des armes classiques pour 2007, devrait arriver en août 2008.

■ Le Guatemala a publié le *Libro de la Defensa Nacional de la República de Guatemala* (Livre de la Défense nationale de la République du Guatemala) en 2003, et la *Política de la Defensa Nacional* (Politique de la Défense nationale) en 2005.

Facultés constitutionnelles du Congrès

Par rapport à la guerre et à la paix

- Peut-il déclarer la guerre?: Oui
- Son autorisation pour déclarer la guerre, est-elle nécessaire?: Oui ⁽¹⁾
- Peut-il signer la paix?: Non
- Son autorisation pour signer la paix, est-elle nécessaire?: Oui
- Son autorisation pour l'entrée de troupes étrangères, est-elle nécessaire?: Oui
- Son autorisation pour la sortie de troupes nationales, est-elle nécessaire?: N/R

(1) C'est le même pouvoir législatif qui détient ce pouvoir.

N/R: Il n'y a pas de référence.

Par rapport au contrôle

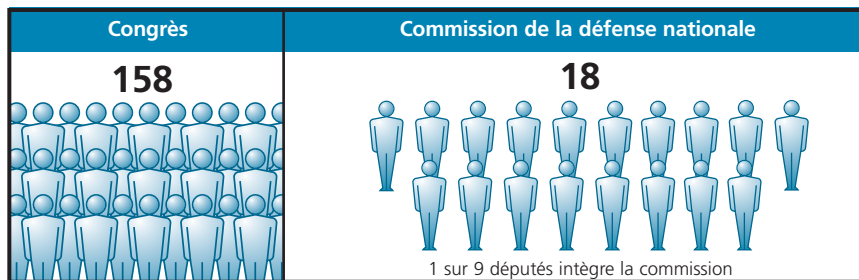
- Pour la nomination des officiers supérieurs des Forces armées, son approbation est-elle nécessaire?: Non
- Les officiers supérieurs des Forces armées, peuvent-ils être accusés par le Congrès?: Non
- Peut-il juger les fonctionnaires?: N/R
- Participe-t-il à l'élection des fonctionnaires des institutions de contrôle extérieur?: Oui
- Peut-il introduire des modifications au budget national?: Oui

N/R: Il n'y a pas de référence.

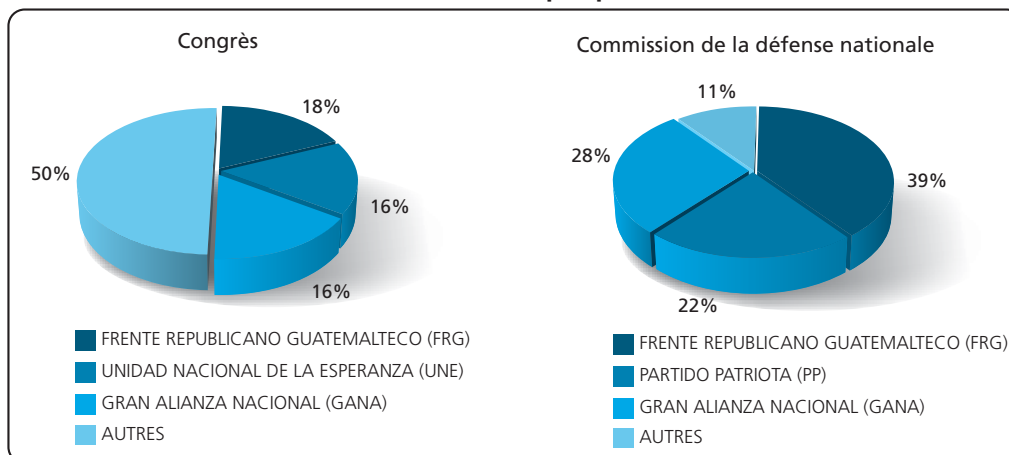
États d'exception

- Dénomination: état de prévention.
- État d'alarme.
- État de calamité publique.
- État de siège.
- État de guerre.
- Cause: invasion du territoire.
- Perturbation grave de la paix.
- Activités contre la sécurité de l'État.
- Calamité publique.
- Participation du pouvoir législatif: le Congrès peut ratifier, modifier ou désapprouver.

Source: Élaboration propre basée sur la Constitution.



Distribution par partis



Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par le pouvoir législatif.



Organisation du système

Fonctions

Année de création
1945

Actuel ministre (Août 2008)
Marco Tulio García Franco

Est-ce que les militaires peuvent être des ministres de la Défense?

Oui (conformément à la Constitution les ministres de la Défense ne peuvent pas être des civils)

Quantité de militaires qui ont été ministres de la Défense
11 (depuis l'année 1996, date de l'Accord de paix ferme et durable)

Quantité de civils qui ont été ministres de la Défense
Aucun

Y a-t-il eu des femmes à la charge du Ministère de la Défense?
Non

[On ne tient pas compte des ministres en fonction actuellement. La date de création correspond à la date dans laquelle le mot "Défense" devient partie du nom de l'institution]

■ Permanence moyenne dans le poste des ministres de la Défense
1 an

Niveau pouvoirs de l'État

Le Président de la République fait part du Haut Commandement de l'Armée et le dirige en sa qualité de Commandant général. La fonction de maintenir l'intégrité territoriale et la dignité de la Nation est de son ressort ainsi que promouvoir la défense et la sécurité.

Le Conseil de Sécurité nationale conseille le Président dans la prise de décisions en matière de sécurité et établit les politiques et stratégies de sécurité. Il est constitué par le Vice Président de la République, les ministres des Affaires étrangères, du Gouvernement, de la Défense nationale, le secrétaire de Renseignements stratégiques de l'État et par le Procureur général de la Nation.

Le Congrès national exerce les dispositions attribuées par la Constitution de la République et suit en permanence les questions liées à la défense par l'intermédiaire de la commission de défense nationale.

Niveau ministériel

Le Ministère de la Défense – faisant part aussi du Haut Commandement de l'Armée – est l'organisme directeur qui doit formuler les politiques ou les linéaments pour faire appliquer le régime juridique relatif à la défense. En plus, c'est l'agent de communication entre l'Armée et les autres institutions de l'État, avec des attributions opératives, administratives et politique – stratégiques.

Le ministre de la Défense exerce le commandement opérationnel (sous les ordres du Président) de l'institution armée, avec le support technique et de consultation de l'État-major de la Défense nationale – troisième et dernier composant du Haut Commandement de l'Armée.

Niveau militaire

Le Chef d'État-major de la Défense nationale est responsable face au ministre de la Défense nationale, du commandement, organisation, entraînement, éducation, discipline, conduite, emploi tactique et stratégique des Forces de terre, de l'air et de la mer..

Source: Élaboration propre basée sur la Constitution, la *Ley Marco del Sistema Nacional de Seguridad* (Décret N° 18-2008 - 15/04/2008) et le *Libro de la Defensa Nacional* (2003).

Le Ministère de la Défense nationale

Mission:

Le Ministère de la Défense nationale est l'organisme de communication entre l'Armée du Guatemala et le reste des organismes de l'État.

Le ministre de la Défense nationale, sous les ordres du Président, exercera le commandement et l'administration de l'Armée du Guatemala.

Fonctions:

- D'approuver les projets présentés par l'État-major de la Défense nationale, concernant l'utilisation tactique et stratégique de l'Armée.

-D'exécuter et faire exécuter les lois et les règlements militaires.

-D'inspecter et de contrôler des institutions et entités publiques ou privées qui, en accord avec la loi, sont autorisées à utiliser des armes, des équipements ou des munitions de guerre.

-De disposer de l'acquisition, de la production, de la conservation et de l'amélioration de l'armement, de l'équipement, des munitions, des animaux, du vestiaire et des autres éléments liés au combat.

-De disposer de l'acquisition, de la construction, du maintien et de la mise en condition d'édifices, de fortifications, d'aérodromes, des bases navales et d'autres installations militaires.

-De réglementer et superviser la production, l'importation, l'exportation, la consommation, le stockage, le transfert, l'emprunt, la transformation, le transport, l'utilisation, l'expropriation, l'acquisition, la garde, la conservation, le port de tout type d'armes à feu, de munitions, d'explosifs, de matériaux inflammables et autres similaires.

- De faire respecter, en rapport aux attributions de l'Armée du Guatemala, la loi d'ordre publique.

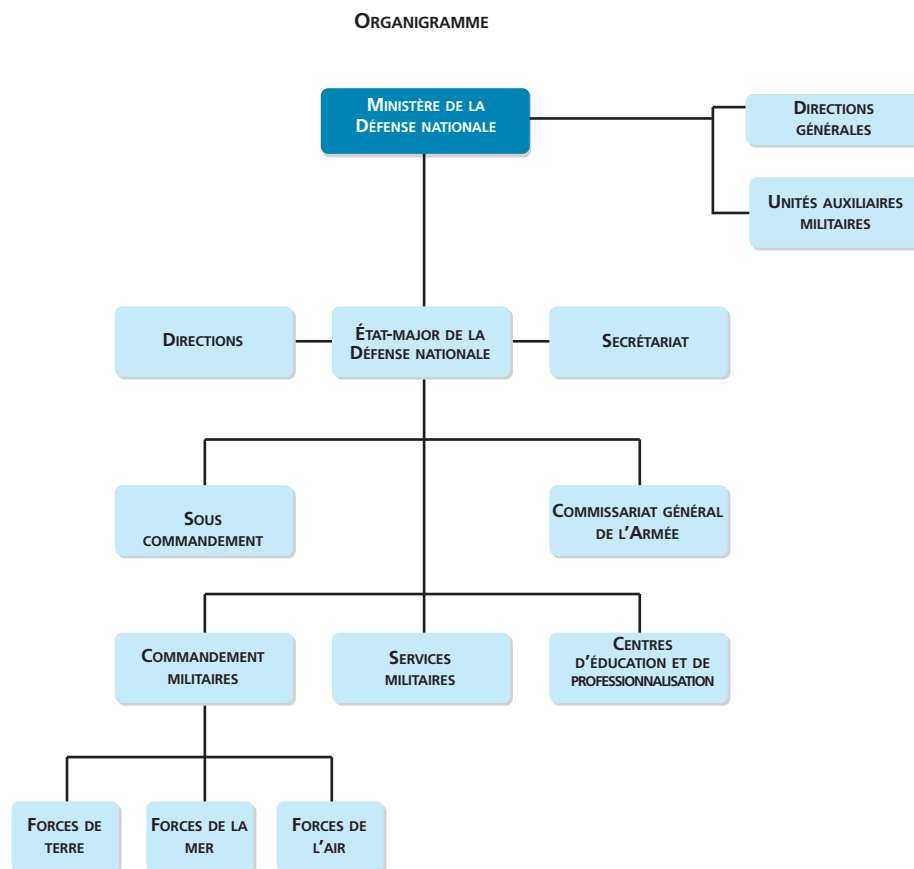
-D'établir, en le publiant sur l'ordre général de l'armée, les nominations et les mutations pour les charges et les postes militaires à la considération du Président de la République, en tant que commandant général de l'armée les accords du gouvernement pour la nomination des fonctionnaires militaires requise d'après la législation en place.

-De pourvoir les postes vacants militaires donnant la priorité au grade, à la compétence et à l'ancienneté des candidats.

-D'approuver le plan général de l'entraînement et les plans d'études des établissements de formation, de professionnalisation et d'éducation militaire.

-De promouvoir les études militaires pour le personnel de l'Armée du Guatemala.

Source: Élaboration propre basée sur l'information fournie par la *Ley Constitutiva del Ejército de Guatemala* (Decreto N° 72-90 - 17/01/1991) et le Ministère de la Défense nationale.



Source: Ministère de la Défense nationale.

Éducation pour la défense

Principaux cours de spécialisation dans le domaine

Cours	Institution
- Cours supérieur en sécurité et défense régionale	Ministère de la Défense (avec l'aval de l'Université nationale San Carlos, Université Francisco Marroquín et Université panaméricaine)
- Cours de hautes études stratégiques	Commando supérieur d'éducation de l'Armée de terre
- Cours de base de sécurité démocratique	Sécurité en démocratie (SEDEM)
- Cours supérieur d'études stratégiques nationales	Centre ESTNA (Fondation pour le développement institutionnel du Guatemala)

Source: Élaboration propre basée sur l'information fournie par les pages web des institutions mentionnées.



Carrière militaire

FORCE TERRESTRE

École polytechnique

Durée: 4 ans
Diplôme obtenu: Licence en sciences militaires

Grade à la fin des études: Sous-lieutenant

Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant

Capitaine second

Capitaine premier

École d'état-major

École de commandement et d'état-major

Major

Lieutenant-colonel

Colonel

Général de brigade

Général de division

FORCE NAVALE

École polytechnique / École navale

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences militaires et technologie

Grade à la fin des études: sous-lieutenant

École de formation intermédiaire

Lieutenant de vaisseau

Lieutenant de frégate

École d'état-major

École de commandement et d'état-major

Capitaine de corvette

Capitaine de frégate

Capitaine de vaisseau

Vice-amiral

Amiral

FORCE AÉRIENNE

École polytechnique / École d'aviation militaire

Durée: 4 ans

Diplôme obtenu: Licence en sciences militaires

Grade à la fin des études: Sous-lieutenant

Écoles de formation intermédiaire

Lieutenant

Capitaine second

Capitaine premier

École d'état-major

École de commandement et d'état-major

Major

Lieutenant-colonel

Colonel

Général de brigade

Général de division

Admission à l'école polytechnique - 2008 -

Candidats:

459

Admis:

187

Admis:

2 sur 5 candidats

Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par les institutions mentionnées. Admission à l'académie: Ministère de la Défense nationale. Le tableau respecte strictement l'ordre et la hiérarchie des grades présentés dans chaque pays.

Les Forces armées

Mission générale

L'Armée du Guatemala est une institution conçue pour préserver l'indépendance, la souveraineté et l'honneur du Guatemala, l'intégrité du territoire, la paix et la sécurité intérieure et extérieure. L'Armée prête sa collaboration dans les cas d'urgence ou de calamité publique.
(Constitution, Arts. 244 y 249)

Missions particulières

Force terrestre

Sa mission fondamentale est, dans le cadre terrestre, la dissuasion et le déroulement de la guerre, ainsi que l'organisation de la défense de la Nation pour la préservation de la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité du territoire.

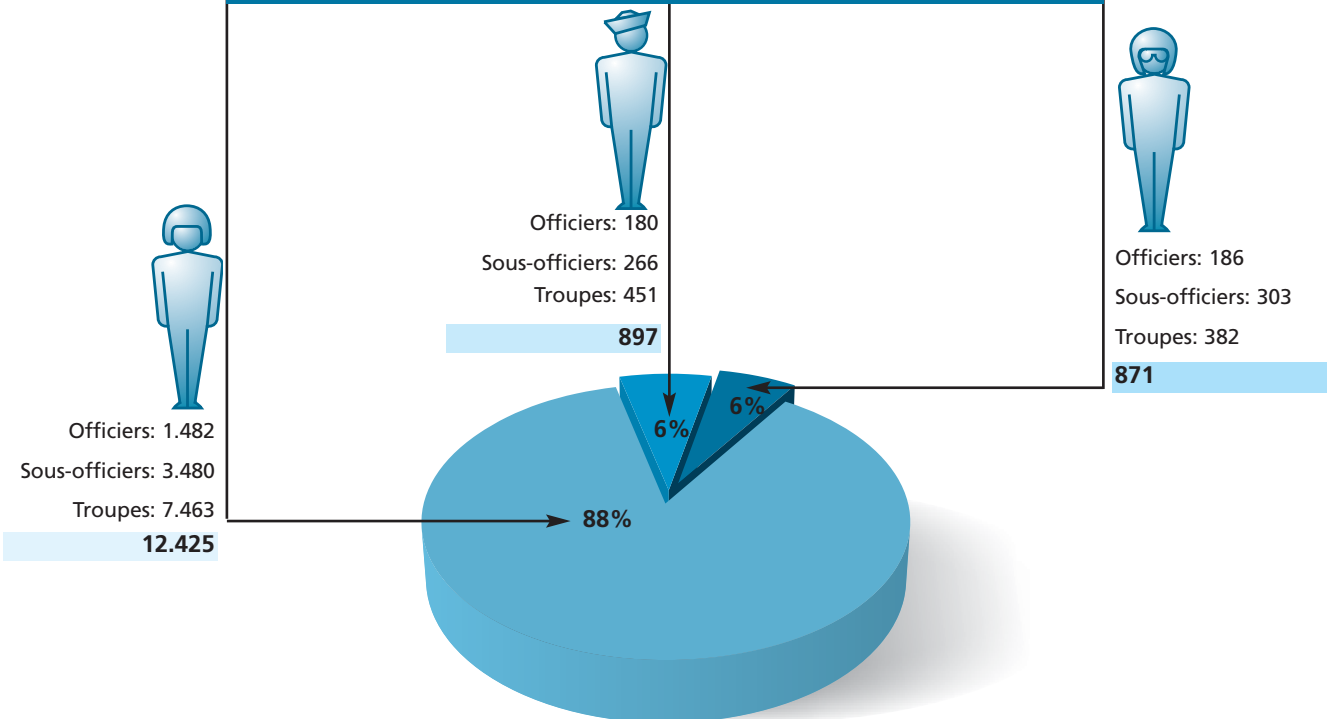
Force navale

Sa mission fondamentale est maintenir l'indépendance, la souveraineté et l'honneur du Guatemala, l'intégrité du territoire, la paix et la sécurité intérieure et extérieure dans les espaces aquatiques nationaux, ainsi que veiller au respect des droits de la République sur sa mer territoriale et sur la zone économique exclusive. Pour ceci, les Forces de la mer conduisent des opérations navales orientées à l'application des lois nationales et internationales, dans le but de faire prévaloir l'autorité de l'État dans ses espaces aquatiques. De même, des opérations navales sont réalisées en temps de guerre avec l'intention de défendre le Guatemala des attaques lancées depuis la mer.

Force aérienne

Sa mission fondamentale est diriger des opérations pour maintenir et garantir la souveraineté de l'espace aérien national par la guerre aérienne, venant à l'appui des unités de surface, garantissant la liberté d'action, dans le but de dissuader, neutraliser ou détruire toute menace contre les objectifs nationaux.

Total des Forces: 14.193



Source: Libro de la Defensa Nacional 2003 (missions) et le Ministère de la Défense nationale (effectifs).



La femme dans les Forces armées

		Force terrestre	Force navale	Force aérienne
Année d'admission (officiers)	Unités professionnelles	1967	1967	1967
	Unités commando	1997	2000	2001
Grade atteint		Tous les grades	Tous les grades	Tous les grades

Les « unités commando » sont les militaires formés pour effectuer des missions militaires liées aux combats et qui ont la capacité de commander. Les « unités professionnelles » sont les militaires formés ou incorporés aux Forces pour fournir un service d'appui technique et/ou professionnel.

Source: Élaboration propre sur la base des informations fournies par le Ministère de la Défense nationale.

Sièges des bureaux des attachés de la défense et/ou militaires en/au:



Source: Information fournie par le Ministère de la Défense nationale. Le pays où l'attaché réside est considéré ici comme le siège, au-delà d'être accrédité dans un ou plusieurs pays.

Une analyse:

La réforme de la défense au Guatemala

Iduvina Hernández*

■ Avec la signature des accords de paix entre le gouvernement du Guatemala et l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) se sont mis en place une série d'engagements visant à réformer le secteur de la sécurité au Guatemala. En particulier, l'Accord du renforcement du pouvoir civil et fonction de l'Armée dans une société démocratique (AFPC), qui présente une série de changements dans le but de réformer le secteur de la sécurité, et au sein de celui-ci, le système de la défense.

Ce processus a eu comme précédent l'entrée en vigueur de la propre Constitution politique en 1985, et les tentatives institutionnalistes conduites par le propre Ministère de la Défense nationale. A partir de 1996, lorsque les accords de paix sont entrés en vigueur, des différents efforts de dialogue civil – militaire se manifestent, dans le but de façonner les propositions de changement engagées au AFPC (telles le projet “Vers une politique de sécurité pour la démocratie”, POL-SEDE, et d'autres, issues depuis le propre Ministère de la Défense).

Ces efforts, cependant, ont trouvé une voie apparemment sans issue au moment de produire des changements importants dont la normative se trouve liée au texte de la Constitution. C'est à dire, l'ensemble des efforts faits pour assimiler le Ministère de la Défense au Guatemala avec ses homologues, du point de vue démocratique, se sont trouvés face à un barrage permanent: le mandat constitutionnel.

La Constitution politique, dans son article 244 (chapitre V, Armée de terre), établit que “L'Armée de terre de Guatemala est une institution conçue pour maintenir

■ Les efforts de réforme sont limités par le mandat constitutionnel.

* Directrice Exécutive, SEDEM



l'indépendance, la souveraineté et l'honneur du Guatemala, l'intégrité du territoire, la paix et la sécurité intérieure et extérieure"¹.

Cette formulation dans la Grande charte a servi de base, parmi d'autres, pour le décret législatif 40-2000, lequel a autorisé les patrouilles conjointes entre l'Armée et la Police nationale civile (PNC), processus dont l'évolution a entraîné les Forces armées du Guatemala à établir dans leurs projets de campagne, la lutte contre la criminalité et des actions de sécurité citoyenne proprement dites. Les Éléments essentiels de renseignements pour l'année 2006, par exemple, comprenaient des aspects concernant la sécurité citoyenne et des investigations pour la lutte contre la criminalité, des fonctions qui légalement sont aussi affectées à la PNC et au Ministère du Gouvernement.

Dans un autre ordre d'idées, le texte constitutionnel, dans le même chapitre V, dans l'article 246 (Charges et attributions du Président), établi que le mandataire "donnera ses ordres par l'intermédiaire de l'officier général ou colonel ou son équivalent dans la Marine de guerre, qui exerce la fonction de ministre de la Défense nationale".¹

En étant celle-ci la seule allusion spécifique au profil du ministre de la Défense nationale, le poste sera occupé par un officier de l'Armée du Guatemala, qui se trouve dans le rang de colonel ou général de l'Aviation ou de l'infanterie, ou un capitaine de vaisseau, vice amiral ou amiral de la Marine.

Cette situation se complique avec la propre loi constitutive de l'Armée, selon laquelle en absence temporaire du ministre de la Défense, ses fonctions seront remplies par le Chef de l'État-major de la Défense nationale. C'est à dire, le leader technique professionnel de l'Armée du Guatemala et pas le vice-ministre de la branche, comme avec d'autres portefeuilles ministériels du Gouvernement.

Un autre aspect à considérer dans les processus de réforme est lié à la possibilité de l'exercice du suffrage par les citoyens membres des Forces armées. Dans le cas guatémaltèque, l'article 248 de la Constitution politique, stipule que : «Les intégrants de l'Armée du Guatemala en service actif, ne peuvent exercer le droit de vote, ni le droit de pétition en matière politique. Ils ne peuvent pas non plus exercer le droit de pétition de façon collective».

Avec cet empêchement constitutionnel, les personnes intégrantes des Forces armées ne sont pas en mesure de participer en qualité d'électeurs dans le processus électoral, situation qui a été surmontée dans d'autres pays, dans le cadre des processus de la réforme.

Dans un autre niveau, ces aspects de la législation et de la réglementation ordinaire qui concernent le processus de réforme en matière de défense, peuvent être résolus par la voie de la discussion et la négociation politique, dans le cadre d'un effort intégral et une analyse impliquant les différents acteurs responsables de la conduite politique et technique des Forces armées. Il s'agit des thèmes contenus dans la loi constitutive de l'Armée de terre, ainsi que dans le Code militaire et les lois et les normes inhérentes au fonctionnement des Forces armées.

Néanmoins, en ce qui concerne l'ordre constitutionnel, la situation est plus compliquée. Modifier le profil du ministre de la Défense, les objectifs de l'Armée

■ L'énonciation présente dans la Grande charte a conduit les Forces armées à établir dans leurs projets de campagne, la lutte contre la criminalité et des actions de sécurité citoyenne.

¹ Constitution politique de la République du Guatemala, Chapitre V, Article 244.

et la possibilité de l'exercice du suffrage, exige une réforme constitutionnelle d'au moins trois articles de la Grande charte. Écueil qui, dans les actuelles circonstances juridiques et politiques, n'est pas facile à surmonter. En ce qui concerne l'aspect juridique, la réforme constitutionnelle (une fois accordée politiquement), exige un vote qualifié des deux tiers du Congrès de la République (composé de 158 législateurs). Une fois cette réforme approuvée, elle doit être soumise à la ratification par un processus de consultation populaire, conformément à la Constitution dans son article 171.

En 1997 une tentative a été faite pour apporter des changements, au moment où les réformes constitutionnelles ont été encouragées et engagées dans les accords de paix, souscrits entre le gouvernement du Guatemala et l'URNG, en 1996. Un processus de réforme légale réalisé de manière confuse, l'inclusion, de la part des législateurs, de réformes constitutionnelles au delà des accords négociés, et une campagne belligérante contre le changement légal, ont conduit à faire que l'option gagnante soit la négative à la modification de la Grande charte.

Ce résultat, et une ambiance politique tout à fait défavorable aux changements nécessaires pour donner de la force à ce qui avait été convenu dans les accords de paix, s'est traduit dans la pratique par l'accumulation des difficultés politiques pour tenter un nouveau changement institutionnel, pouvant modifier ce qui concerne le fonctionnement de la défense au Guatemala, et qui contribue au processus de réforme exigé par l'institutionnalisation démocratique.

Dans ce sens, les changements produits dans les différents domaines et aspects de la défense au Guatemala n'ont pas représenté un processus en profondeur qui contribuerait à la séparation des fonctions politiques et techniques de la conduite. Le Ministère de la Défense et l'Armée continuent à être une seule structure, linéaire, avec une hiérarchie établie à partir du Président dans sa qualité de commandant général de l'Armée, qui conduit l'Armée par l'intermédiaire du ministre de la Défense (qui, à son tour, doit être un officier militaire).

Ainsi, dans la mesure où des modifications se produisent dans le règlement ordinaire, et dans la structure et le fonctionnement des Forces armées, il est possible d'avancer de manière positive vers la réforme du secteur. Cependant, ces efforts peuvent se voir frustrés sans la réalisation d'une réforme légale de fond pour faciliter l'institutionnalisation des changements, et surmonter les obstacles juridiques auxquels elle est confrontée actuellement.

La mise en vigueur de la Loi cadre de la Sécurité, fixe les paramètres pour le fonctionnement à partir d'une perspective systémique, et renforce les possibilités de la conduite civile du système de la défense. La dite loi, qui considère la création du Conseil national de la Sécurité, et la construction d'un système national de renseignements pour coordonner toutes les agences de ce domaine, établit aussi les mécanismes de contrôle démocratique aux services de la sécurité au Guatemala.

Néanmoins, en vertu de la limitation constitutionnelle déjà expliquée, cette loi ne peut pas surmonter le verrou que représente la conduite de la défense par un officier militaire. Dans ce sens, elle continue à être une tâche en attente, pour compléter le processus de la réforme.

■ Au mois d'avril 2008 la Loi cadre du système national de la Sécurité a été sanctionnée.